

## Outremont Montréal

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2013, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- **AO-234** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-01)* ». L'objet du règlement est de prévoir à chaque séance du conseil une période dédiée aux questions des membres du conseil.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat de l'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ** à Outremont, ce 25 avril 2013.

Marie-France PAQUET, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

